

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

Conseil Municipal du jeudi 1er juin 2017  
**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absent excusé** : Mélanie BOUVERET (ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), Isabelle DUNOD (ayant donné pouvoir au Maire), Laurent HUGUES-DIT-CILES (ayant donné pouvoir à M. Bruno PERRIER), Patricia VILLE ;

**Absent** : Fabrice GALLOIS.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le **quorum** étant atteint, Geneviève ROZIER se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***

Le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour : destination des coupes de bois pour l'année 2017. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

La désignation des jurés d'assises devant être publique, le Maire tire au sort six noms en présence du conseil municipal.

## FINANCES

### Garantie d'emprunt OPH/SEMCODA

Au printemps 2016, l'OPH de Saint-Claude a engagé une procédure de rapprochement avec la SEMCODA (société d'économie mixte gérant et construisant du logement social sur 7 départements).

Dans le cadre de cette fusion prévue au 31 décembre 2017, l'OPH doit présenter un dossier comprenant en outre les délibérations des collectivités garantes des emprunts actant le changement de bénéficiaire, en l'occurrence la SEMCODA.

Actuellement, la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude est garante des emprunts de l'OPH Saint-Claude à hauteur de 3 796 509 €.

Le Maire propose au Conseil d'approuver le transfert des garanties d'emprunt à destination de la SEMCODA pour les contrats suivants :

- 35 bis Grande Rue (n° contrat 1094 869)
- 35 Grande Rue (n° contrat 1094 871)
- 400, 420 et 434 Rue du Désart (n° contrat 1094 878 et 1094 886)
- 14 Rue du Caton (n° contrat 1094 899 et 1094 901)
- 39 Grande Rue (n° contrat 1095 153 et 1095 154)
- 32 et 34 Rue de la Gare (n° contrat 1136 480 et 1136 482)
- Rue de la Fauverge (n° contrat 1162 811 et 1162 813)
- Rue du Caton (n° contrat 1196 910)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMCODA, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMCODA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire et autorise ce dernier à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ces garanties.

### Emprunt de 500.000 € auprès du Crédit Mutuel

La Commune a bénéficié d'une subvention de la Région pour le financement de l'écoquartier et du parc urbain. Pour permettre ce financement, le parc urbain a été intégré au budget annexe lotissement. La charge de ce parc doit maintenant être transférée du budget annexe lotissement vers le budget principal de la Commune. Cette opération nécessite un recours à l'emprunt d'un montant d'environ 300.000€.

La Commune a aussi inscrit un emprunt de 200.000€ dans son budget primitif 2017 afin d'équilibrer son budget, notamment pour la réalisation des travaux de voirie prévus dans la Rue du Caton.

Le niveau des taux des emprunts étant historiquement bas, le Maire propose au Conseil de contracter directement un emprunt de 500.000 € pour financer tous ces projets. Le Maire

rappelle le faible endettement de la Commune. Une consultation a été lancée pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Crédit Mutuel a présenté la meilleure offre.

Le Conseil autorise le Maire à contracter avec le Crédit Mutuel un emprunt de 500.000€ aux conditions suivantes :

Durée de la phase d'amortissement : 20 ans,  
Périodicité des échéances : trimestrielles,  
Termes constants en capital  
Taux d'intérêt fixe : 1,45 %,  
Commission - frais : 0,10% du montant accordé.

## **MARCHES PUBLICS**

### **Prestation de service pour le contrôle des poteaux incendie.**

En vertu de l'article L2212-2-6<sup>ème</sup> du CGCT, la collectivité conserve l'entière responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service de la défense contre l'incendie sur son territoire.

Enfin de maintenir les poteaux incendie et les bouches d'incendie en bon état de fonctionnement, le Maire propose au Conseil de confier à la SOGEDO leur contrôle et leur entretien courant.

La convention de service proposée par la SOGEDO comprend le contrôle des 68 poteaux incendie moyennant un forfait annuel de 48,79€ H.T. par appareil et par an.

Le Conseil confie la gestion des bornes incendie à la société SOGEDO et autorise le Maire à signer tous les documents permettant sa mise ne œuvre.

### **Travaux dans l'appartement sis 4 Grande Rue**

La Commune est maintenant propriétaire du bâtiment sis 4 Grande Rue composé de l'agence postale communale au rez-de-chaussée et d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage.

L'appartement n'a pas été loué depuis de nombreuses années et il convient de réaliser des menus travaux pour permettre sa location. Il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés suivants :

- La réalisation des travaux de peinture à l'entreprise CR1 pour un montant de 3.950,76€ H.T.
- La fourniture et la pose de blocs-portes à l'entreprise CAPELLI-BERROD pour un montant de 1.510,15€ H.T.

Le Conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ces marchés (2 voix contre : M. VIARD et M. MANZONI).

## PERSONNEL

### Avancement de grade de 3 agents

Sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG du Jura, le Maire propose au Conseil :

- de supprimer l'emploi crèche avec le grade d'Auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe au 30 juin 2017, et de créer l'emploi crèche avec le grade d'Auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le volume horaire hebdomadaire est de 35/35<sup>ème</sup> avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.
- de supprimer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 30 juin 2017, et de créer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le volume horaire hebdomadaire est de 25/35<sup>ème</sup> avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.
- de supprimer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 30 juin 2017, et de créer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le volume horaire hebdomadaire est de 35/35<sup>ème</sup> avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## URBANISME ET TRAVAUX

### Convention avec le CAUE du Jura – Aire de camping

Depuis plusieurs années, une carence en matière d'offre d'hébergement de plein air a été identifiée sur le Plateau du Lizon. Après avis de la Commission Départementale des Sites, un emplacement, identifié en secteur 2AUT au PLU, a été retenu face au parcours de santé, entre les chemins d'accès à Pissevieille et Bouvent.

Ce site est également identifié au titre des unités touristiques nouvelles (UTN) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura).

Même si nous sommes loin de la réalisation d'un terrain de camping, et a fortiori de toutes réflexions sur le portage et le fonctionnement, Jacques LANCON explique tout l'intérêt de ce projet, et de sa justification en raison de la qualité du site (Panorama sur les cirques des Foules et les chaînes du Haut-Jura), départ des sentiers de randonnée et de VTT, parcours de santé, station de vidange camping-cars sur le site du supermarché, et station de lavage à proximité...

Nicole PEDROLETTI précise que le projet d'aménagement de voie d'escalade sur les parois rocheuses de Ponthoux, porté par la Fédération Française d'Alpinisme, générera des besoins en hébergement de plein-air, et que la population attendue est friande de ce type d'accueil.

Un aménagement succinct et peu coûteux en bordure du chemin pourrait répondre en partie à ce besoin d'accueil des campings cars.

Avant de lancer des études plus approfondies, et en raison de la sensibilité du site, le maire explique qu'une étude paysagère pourrait être réalisée par le CAUE, moyennant un coût de 970 Eur.

Le Conseil approuve à l'unanimité la réalisation d'une telle étude, et donne pouvoir au maire pour signer la convention avec le CAUE.

## **PATRIMOINE**

### **Echange de terrains**

Madame MANCUSO et Monsieur LAPAILLE ont sollicité la mairie pour un échange de parcelles afin de faciliter l'entrée à leur propriété (Chemin de la Fontanette). Ils sont propriétaire de la parcelle cadastrée AS n°990 (52 m2) et la Commune possède la parcelle AS n° 888 (29 m2).

Le Maire précise que cet échange se fait à titre gratuit sans soulte et que M. et Mme LAPAILLE sont soumis à certaines obligations : les frais de notaire seront à leur charge et l'ancienne ouverture devra être fermée par la réalisation d'un mur en pierre présentant les mêmes caractéristiques que celui détruit pour la nouvelle ouverture.

Le Conseil autorise le Maire à signer tout document permettant la mise ne œuvre de cet échange.

## **FORÊT**

### **Destination des coupes de bois pour l'année 2017**

Sur proposition de l'Office National des Forêts du Jura, le Conseil fixe pour les chablis et coupes de bois réglés de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

- vente aux adjudications générales des feuillus des parcelles 1 et 9, et des résineux de la parcelle 5, en bloc et sur pied ;
- vente de gré à gré des chablis en bloc et sur pied.

Pour les lots de bois de faible valeur : vente de gré à gré selon les procédures O.N.F.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réunion pour la création d'un commerce de producteurs locaux**

La Commune a initié une réunion avec un ensemble de producteurs du territoire dans la perspective de la création d'un commerce ouvert aux productions locales ou bio. Cécile CHIQUET et Guillaume SAILLARD se sont portés volontaires pour suivre ce dossier et ont assisté à cette réunion avec le maire et le secrétaire général. Les producteurs présents se sont montrés très intéressés par ce projet, mais insistent sur la nécessité d'augmenter d'abord le nombre de producteurs et la diversité des productions.

Tous ont noté l'opportunité des financements européens LEADER dédiés. La mairie se rapprochera du P.N.R.H.J. pour optimiser les articulations possibles. La durée de maturation est estimée à 2 ans.

### **Club de prévention**

Un atelier « vélo » va être organisé par le Club de prévention à Saint-Claude pour permettre à certains jeunes de se réinsérer par le travail. Cinq jeunes ont été retenus (3 hommes et 2 femmes).

Les propriétaires de vieux vélos peuvent les offrir au club de prévention et ainsi contribuer à la réussite de cet atelier.

### **Aire de jeux pour les jeunes**

A la demande de la commission « Jeunes », et travail des élus membres de cette commission, le conseil avait validé la réalisation d'une aire de rencontre équipée notamment d'un mur « tape-ballons », et d'un luminaire photovoltaïque.

Alain JEANNIER et Guillaume SAILLARD déplorent les incivilités constatées dans la commune, et des regroupements nocturnes bruyants. Ils proposent au Conseil d'ajourner cette réalisation.

Alain JEANNIER juge prudent de résoudre d'abord les problèmes constatés dans le centre, et de réactiver le projet dans de bonnes conditions avec une participation active des jeunes.

Le maire interroge demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité d'aplanir la plateforme pour approprier le site dans l'attente d'un aménagement plus précis. Le Conseil décide de faire réaliser la plateforme pour aplanir la zone et d'obstruer son accès pour éviter la présence d'une décharge sauvage (3 abstentions : M. MANZONI, Mme ROZIER et M. LANCON).

Le mât d'éclairage n'étant pas utilisé à court terme, le maire propose au conseil de négocier sa reprise avec la société SCEB, fournisseur. Estimant qu'il trouvera prochainement une utilité, soit dans le cadre du projet initial, soit sur un autre emplacement, le Conseil décide de conserver ce mât (2 abstentions : Mme BRULE et M. le Maire).

### **Décision du Maire**

Le Maire donne lecture des décisions prises entre le mois de janvier et le mois de mai :

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
01/2017	06/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 319, 293, 294, 825, 319, propriété de M. et Mme PETETIN (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
02/2017	05/01/2017	Commande publique	Déclaration de sous-traitance / EIFFAGE (39570 MESSIA SUR SORNE) / Travaux de la Rue du Chêne
03/2017	11/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 675, 677, propriété de M. et Mme LACROIX (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
04/2017	11/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AC n° 119, propriété de M. et Mme ARNAL (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
05/2017	09/01/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AH n° 108, propriété CLF 94 (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
06/2017	07/02/2017	Défense des intérêts de la Commune	Recours de plein contentieux contre l'entreprise TOPOS Aménagement et SNTP – Travaux de mise en séparatif Rue de Melay.
07/2017	14/02/2017	Commande publique	Kit de réparation membrane chaufferie bois / SCHMID (68840 PULVERSHEIM) pour 1 188,00 € H.T.
08/2017	13/03/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 145, propriété SCI DESERT D'AVAIL (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
09/2017	20/02/2017	Commande publique	Travaux d'étanchéité - ME / GENSSE (39170 LAVANS LES ST CLAUDE) pour 955,00 € H.T.
10/2017	24/02/2017	Commande publique	Boitier de ramonage / SCHMID (68840 PULVERSHEIM) pour 388,00 € H.T.
11/2017	24/02/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 1001 et 1002, propriété Jacques LANCON (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
12/2017	09/03/2017	Commande publique	Reprise d'une partie du réseau unitaire à Lizon / GOYARD (39150 CHAUX DES PRES) pour 1 032,00 € H.T.
13/2017	20/03/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AT n° 180, propriété Guillaume JANOD (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
14/2017	10/04/2017	Association	Renouvellement d'adhésion – CAUE du Jura – 200€.
15/2017	6/04/2017	Demande de subvention	Coin nature dans les écoles et collèges [Etat] – 500 € H.T.
16/2017	10/04/2017	Commande publique	Mis en forme de la plateforme de l'ancienne décharge / GOYARD (39150 CHAUX-DES-PRES) pour 3 900,00 € H.T.
17/2017	10/04/2017	Commande publique	Fourniture et pose d'une lanterne – aire de jeux pour les jeunes / SCEB (39206 SAINT-CLAUDE) / 4 429,19 € H.T.
18/2017	24/04/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AR n° 201, propriété GEDIK Emin (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
19/2017	11/05/2017	Demande de subvention	Verger de sauvegarde / Région / 17 597,22€ H.T.
20/2017	03/05/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 151, propriété Mme GRUNENWALD Henriette Joséphine (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
21/2017	09/05/2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 285, propriété M. Nicolas GUY TABOURIN (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)

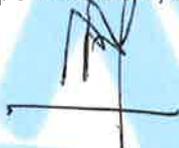
## Marchés publics

Objet	Date	Montant	Titulaire
Garde-corps belvédère Ponthoux	10/04/2017	6 380,00 €	AG Metal
Imprimante maternelle	10/04/2017	138,00 €	Absys
Micro conseil	10/04/2017	3 110,00 €	Polymix
Cendriers	10/04/2017	260,40 €	Comat et Valco
Volets roulants Mairie	10/04/2017	2 509,00 €	Fillon-Maillet
Poignée manoeuvre chaufferie	10/04/2017	991,00 €	J.P. BELUARDO
Benne cimetièrre	10/04/2017	1 299,00 €	MANUTAN
Déco Noël arbre	13/04/2017	324,00 €	REXEL
Réparation vidéo projecteur	13/04/2017	695,30 €	ABSYS
Réfection voirie Chemin des arrivoirs	13/04/2017	1 050,00 €	GOYARD
Plants et jardinières	13/04/2017	2 007,10 €	GAEC du Paradis
PC portable APC	20/04/2017	948,50 €	Absys
COLPATCH Chemin de la Sarre	24/04/2017	3 200,00 €	SJE
COLPATCH Chemin du Planet	24/04/2017	1 600,00 €	SJE
Accès Cantou	24/04/2017	4 241,00 €	SJE
Parquet Salle des fêtes	24/04/2017	3 965,52 €	ARDIET Parquets
Armoire, auto laveuse	24/04/2017	3 412,18 €	PROTECT'HOMS
Fourniture et pose illumination	24/04/2017	2 157,00 €	SCEB
Location illumination	24/04/2017	3 963,36 €	BAZAUD illumination
Porte d'entrée	26/04/2017	1 976,00 €	Fillon-Maillet

Bancs	28/04/2017	3 880,00 €	Comat et Valco
Moe Sens circulation	03/05/2017	1 355,20 €	ABCD
Table pique-nique	05/05/2017	291,00 €	Valobois
Perforateur	05/05/2017	1 415,61 €	ISABELLE
Etude analyse risques STEP	17/05/2017	3 000,00 €	SOGEDO
Mise en séparatif bât La Poste	19/05/2017	2 162,00 €	GOYARD
Mise à niveau des grilles RD 470	23/05/2017	825,00 €	SJE

La séance est levée à 22 h 00

Philippe PASSOT, maire



Geneviève ROZIER, secrétaire de séance

